

Consultation publique
Sur les options de réaménagement de la
Voie ferrée traversant le centre ville
De Lac Mégantic

mai-juin 2017

1 juin 2017
Frontenac
Québec.

Objet:Présentation d'un mémoire concernant la consultation
publique tenue par le BAPE au Lac Mégantic.

Monsieur le Commissaire.

Je vous remercie de me donner l'opportunité de vous exprimer mon opinion
concernant le tracé de la voie ferrée sur le territoire de la ville de Lac Mégantic.

Notre région a besoin du service ferroviaire. On ne peut pas sortir le train de non
villes; il faut plutôt travailler à préserver notre environnement et sécuriser
l'industrie. La technologie nous aide à atteindre ces objectifs encore faut-il qu'il y
ait une volonté de la part du gouvernement fédéral et de l'industrie de travailler en
ce sens.

La ville de Lac Mégantic a vu le jour grâce au train. Au cours des décennies ce
mode de transport a beaucoup évolué et pas toujours pour le mieux. Lorsque le
Canadien Pacifique a cédé ses opérations à une petite entreprise nous avons vu une
nette détérioration du réseau ferroviaire régional. Il semble que la quête de profits
se soit faite au détriment de la sécurité. Par conséquent beaucoup de citoyens de
Frontenac et de l'environnement immédiat de Lac Mégantic ont souffert
physiquement et psychologiquement suite à la tragédie du 13 juillet 2013.

Cet événement tragique aurait pu être évité s'il y avait eu une plus grande
considération pour la sécurité des gens habitant près de la voie ferrée.

Merci.



Régis Bilodeau

Frontenac, Qc

Courriel : regisbilodeau@hotmail.com

Consultation publique sur les options
de réaménagement de la voie ferrée
traversant le centre-ville de Lac-Mégantic.

Dans un premier temps je désire remercier le gouvernement du Québec qui, pas le biais du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, me permet de me prononcer sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac Mégantic.

Je présente ce mémoire à titre individuel et ne désire pas faire de présentation publique.

La tragédie de juillet 2013 a secoué toute la région. Les impacts humains, sociaux, matériels et économiques furent énormes. La population de la municipalité de Frontenac tout comme celle de Lac Mégantic a déploré des victimes. Des personnes sont décédées dans le sinistre et d'autres ont développé des troubles psychotraumatiques.

Beaucoup fut dit et écrit sur la tragédie et ses causes; Les medias d'information nous ont bombardés de reportages, de nombreux experts et analystes se sont prononcés; des témoins et des intervenants nous ont fait part de leur pénible expérience. Suite à cette tragédie beaucoup ont déploré le mauvais entretien du matériel roulant et des voies ferrées: des erreurs humaines combinées au laxisme niveau des pratiques de sécurité et un manque de respect des normes de sécurité ferroviaires.

Il faut se rappeler que dans les heures qui ont précédées la tragédie le train était laissé sans surveillance sur la voie principale et non sur la voie d'évitement pourtant disponible. Les engins ne fonctionnaient pas, et un nombre insuffisant de freins à main était appliqué. Le personnel de la MMA connaissait très bien le secteur et savait que le train était stationné dans un endroit où le dénivelé vers la ville de Lac Mégantic est un des plus fort au Canada.. La force d'inertie vaincue, le train a dévalé la pente pour atteindre une vitesse vertigineuse avec le résultat que nous connaissons.

Selon moi l'ensemble de ces conditions fut l'élément déclencheur de l'accident et non le tracé de la voie ferrée. L'accident eut été évité si un conducteur avait été à bord du train ou si le train eut été stationné sur la voie d'évitement située à quelques mètres de distance..

Je crois que parmi les options de réaménagement de la voie ferrée proposées il me semble que la plus logique soit celle du « Statut quo amélioré » accompagnée de quelques recommandations :

À ce titre en voici quelques unes :

- Les normes de sécurité doivent être revues et APPLIQUÉES par des inspecteurs du gouvernement fédéral en nombre suffisant pour faire un travail efficace.
- Plus de mordant pour les amendes ou restrictions imposées aux contrevenants jusqu'à la correction des lacunes observées par les inspecteurs,
- Des inspections régulières et sérieuses du matériel roulant effectuées par le transporteur conformément à programme de maintenance préventive et corrective appliqué rigoureusement
- S'assurer qu'un train à l'arrêt laissé sans surveillance soit stationné sur une voie d'évitement et non sur une voie principale.
- Les trains devraient circuler à vitesse réduite en milieu urbain.
- Le nombre de wagons citernes contenant des matières inflammables doit être limité lorsqu'un convoi traverse des zones habitées

Selon moi toutes ces mesures contribueraient à augmenter le niveau de sécurité ferroviaire non seulement aux environs de Lac Mégantic mais dans toutes les villes ou municipalités traversées par une voie ferrée. L'application de ces mesures pourrait être financée grâce à l'argent investi en optant pour un statut quo amélioré versus la construction d'une voie de contournement.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ma proposition.



Régis Bilodeau

Frontenac, Qc.